



ETRE BENEVOLE LORS DU SOLOGN'PONY 2018



Le Sologn'Pony est le rendez-vous annuel des poneys organisé par l'Association Nationale du Poney Français de Selle (ANPFS).

Pour cette 19^{ème} édition qui se déroulera au Parc Fédéral Equestre du 16 au 19 Août 2018, les meilleurs poneys de sport concourront lors des épreuves du championnat national d'élevage Poney Français de Selle, des finales SHF de saut d'obstacles et bien d'autres encore.

Pendant 4 jours, plus de 3 500 poneys viendront s'affronter sur les terrains du Parc Fédéral Equestre.

Pour cette manifestation de grande ampleur, la participation de bénévoles est nécessaire et permet d'assurer le bon déroulement de l'événement dans son ensemble. L'ANPFS propose donc à des adhérents bénévoles de mettre leurs compétences, leur expérience et leur disponibilité au service du Sologn'Pony.

Bénévolat

Rappel : est bénévole toute personne qui s'engage volontairement et librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. Le fait d'être bénévole au Sologn'Pony, organisé par l'ANPFS, est un engagement bénévole révoquant à tout moment.

Il n'existe de ce fait aucun lien de subordination, ni contrat, ni salaire susceptible de qualifier la situation du bénévole de relation de travail envers l'ANPFS.

Le bénévole est un adhérent de l'association. Il doit être à jour de sa cotisation annuelle à l'ANPFS (60 euros en 2018) au plus tard le 20 août 2018.

Missions

Le bénévole peut se voir confier l'une ou plusieurs des missions suivantes :

- Accueil général des concurrents
- Remises des prix
- Résultats
- Logistique technique
- Aide des professionnels à la buvette
- Préparation des pistes de compétitions
- Accueil parkings et camping
- Assesseur au contrôle toise-vétérinaire ou aux jurys

Défraiement

Le programme du Sologn'pony est composé de 4 journées de compétition, une journée d'accueil et une journée de clôture.

Chaque bénévole s'engage librement sur une ou plusieurs de ces journées.

Le bénévole offre sa compétence et son temps personnel.

Il perçoit un défraiement journalier permettant de couvrir les frais qu'il engage pour assurer sa présence sur le site et bénéficiant d'une franchise de cotisations sociales. Le Conseil d'Administration de l'Association a fixé ce défraiement à 60 euros par journée de bénévolat.

Image

Durant la durée de la manifestation, le bénévole est susceptible de figurer sur les photos et vidéos. Le bénévole autorise l'ANPFS ou ses partenaires à capter et fixer ou à faire capter et fixer par tout tiers de son choix agissant pour son compte, l'image, la voix et/ou le prénom par tout moyen lors du Sologn'Pony. Le bénévole autorise expressément et gracieusement l'ANPFS à utiliser les images sur l'ensemble de ses supports.